

## **Charte des animateurs participants aux départementaux et régionaux IDF de PGA**

Cette charte a pour objectif de rappeler le rôle des animateurs PGA dans le cadre des championnats départementaux et régionaux. Les encadrants souhaitant participer doivent donc s'engager par la signature de cette charte, à respecter les articles ci-dessous.

### **Bienveillance :**

L'animateur s'engage à être bienveillant envers ses jeunes. Ce devoir se traduit par un engagement de l'animateur à accompagner les jeunes sous leur responsabilité pendant toute la journée et ce jusqu'à la fin du championnat (comprenant l'arrivée et le départ du groupe de l'équipement sportif, même lors de la remise des récompenses).

L'animateur s'engage à être bienveillant envers les juges, la co-présidence et l'organisation générale du championnat. Ce devoir de bienveillance se traduit également par l'engagement de l'animateur à participer à la réunion d'accueil avec les juges en début de championnat ainsi qu'au respect des notes et des commentaires donnés par les juges.

### **Valorisation :**

Le rôle d'animateur est primordial dans l'organisation d'un championnat PGA. De ce fait : le public, les participants, les juges et la co-présidence doivent respecter les personnes jouant ce rôle. Ce respect doit être publiquement reconnu à travers une valorisation officielle prévue dans l'organisation générale du championnat. Les animateurs s'engagent à participer au défilé et être présentés lors de la remise des récompenses.

En cas de non-respect de ces engagements, l'animateur concerné ou son club pourra recevoir une sanction à la suite du championnat. Cette sanction sera déterminée par la commission PGA en fonction de la gravité de la faute.

Nom et prénom

Date

Signature